

DEPARTEMENT DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 19/05/17
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 16/06/17
Affichage le : 11/07/17
Transmission préfecture le : 10/07/17
AR Préfecture :
N° : 078-227806460-20170630-lmc198568-DE-1-1
Du : 10/07/17
Délibération exécutoire le : 11/07/17

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 30 juin 2017

**POLITIQUE A01 ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE
POLITIQUE DE SOUTIEN À L'OFFRE DE SANTÉ DANS LES YVELINES**

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 3211-1, L. 1511-8, R. 1511-44, D. 1511-52, D. 1511-54 ;

Vu le budget supplémentaire de l'exercice 2017 du Département adopté à la séance de ce jour ;

Considérant les conclusions des Assises de la ruralité, concertation menée à l'initiative du Département d'octobre 2015 à février 2016 ;

Considérant la volonté du Département de soutenir le développement d'une offre de santé de qualité dans les quartiers en politique de la ville ;

Considérant l'existence de territoires déficitaires en offre de soins de premier recours dans les Yvelines ;

Considérant les récentes évolutions de la démographie médicale et les perspectives à court et moyen terme défavorables ;

Considérant la nécessité de favoriser l'installation et le maintien des professionnels de santé dans le Département des Yvelines ;

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental ;

Sa Commission Emploi, Affaires sanitaires, familiales et sociales ;

Sa Commission des Finances, des Affaires européennes et générales consultée ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide de soutenir l'installation et le maintien de professionnels de santé dans les Yvelines en :

- favorisant la création de maisons médicales ;
- soulageant les professionnels de santé de la gestion administrative de ces maisons médicales ;
- améliorant l'attractivité de notre Département pour les étudiants en médecine.

Approuve le nouvel appel à projet de soutien départemental aux maisons médicales dont le règlement figure en annexe de la présente délibération.

Approuve la géographie prioritaire d'intervention du Département pour la période 2017 – 2019 telle que présentée en annexe 1.

Approuve le nouveau dispositif départemental de soutien au secrétariat médical dont le règlement figure en annexe de la présente délibération.

Approuve l'élaboration d'un partenariat avec l'université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, afin de :

- o financer la formation de 100 maitres de stage universitaire (MSU) supplémentaires dans les Yvelines sur 3 ans ;
- o financer le développement d'un système d'information devant permettre de mieux cibler les maitres de stage universitaires potentiels.

Propose aux internes une indemnité de déplacement dans le cadre de leur stage dans les Yvelines entre leur lieu de résidence et leur lieu de stage si celui-ci est en zone rurale ou peu accessible en transports en commun.

Propose aux internes en médecine une allocation mensuelle d'études de 1 200 €, à la condition qu'ils exercent dans les Yvelines pour une durée identique à la durée de leur allocation.

Décide que l'appel à projet de soutien départemental aux maisons médicales sera effectif à partir du 1^{er} juillet 2017 jusqu'au 31 décembre 2019.

Décide que le dispositif départemental de soutien au secrétariat médical sera effectif à partir du 1^{er} juillet 2017 jusqu'au 31 décembre 2020.

Précise que les collectivités retenues dans le cadre de l'appel à projet de soutien départemental aux maisons médicales, et du dispositif de soutien au secrétariat médical, ne pourront solliciter l'aide du Département qu'une seule fois, respectivement, au cours de l'appel à projet pour un seul projet de maison médicale, et sur la période 2017-2020.

Précise qu'une évaluation annuelle de l'appel à projet sera présentée devant l'assemblée départementale.

Précise que l'appel à projet, pouvant être amendé suite aux évaluations annuelles, sera prorogé et ouvert aux communes de moins de 2 000 habitants et celles de plus de 2 000 habitants à dominante rurale (ou EPCI), en dehors de la géographie prioritaire 2017-2019, à partir de 2020 sur décision de l'assemblée départementale.

Rappelle que les aides attribuées au titre de l'appel à projet « maison médicale », et du dispositif départemental de soutien au secrétariat médical, ne sont pas cumulables avec une autre aide du Département, qu'il s'agisse d'un dispositif de droit commun, d'un appel à projet ou d'une subvention exceptionnelle dans un cadre négocié.

Autorise le Président à signer la convention de partenariat avec l'UVSQ, ainsi que ses éventuels avenants.

Dit que les crédits seront imputés aux chapitres 21 (article 2111), 23 (article 231351), 27 (article 2748) et 65 (article 6574) du budget départemental.

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 30 juin 2017

POLITIQUE DE SOUTIEN À L'OFFRE DE SANTÉ DANS LES YVELINES

Délibération ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire : Cécile Zammit-Popescu

Votent POUR (40) : Jean-Noël Amadei, Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Georges Bénizé, Christine Boutin, Sonia Brau, Hélène Brioix-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capioux, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Olivier De la Faire, Sylvie D'Esteve, Cécile Dumoulin, Pierre Fond, Jean-Michel Fourgous, Ghislain Fournier, Janick Géhin, Marcelle Gorguès, Marie-Célie Guillaume, Elisabeth Guyard, Josette Jean, Alexandre Joly, Didier Jouy, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Olivier Lebrun, Guy Muller, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Elodie Sornay, Laurence Trochu, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

S'Abstient (1) : Yves Vandewalle.

Absent excusé (1) : Philippe Brillault.

Procurations (4) : Sylvie D'Esteve à Josette Jean, Pierre Fond à Janick Géhin, Michel Laugier à Karl Olive, Olivier Lebrun à Catherine Arenou.